

le travail



Un conciliateur impartial s'impose

Feu le premier ministre Johnson a admis, lors de la conférence de presse qu'il a tenue la veille de sa mort, que sa politique salariale a été imposée unilatéralement, par son gouvernement, aux employés de la Régie des alcools.

On sait ce que veut dire le mot "imposer", tout ce qu'il implique de contrainte, d'absolutisme despotique.

L'imposition unilatérale d'une politique de salaire, c'est l'antithèse même de la négociation de bonne foi, prévue par nos lois.

M. Johnson a dit que c'est une faiblesse de la part de son

gouvernement d'avoir ainsi décidé d'imposer unilatéralement une politique salariale.

Et il nous a annoncé qu'il avait l'intention de négocier sa politique salariale en 1971, lors du renouvellement des conventions collectives. Dans trois ans, il devait corriger l'erreur commise par son gouvernement en 1968.

Or, il me semble évident qu'il y a de plus en plus de raisons qui militent en faveur de la nomination d'un conciliateur ou d'un médiateur impartial dans l'affaire de la Régie des alcools.

● Politique salariale décidée unilatéralement, sans discussion.

Négation absolue du principe de la négociation.


● Politique salariale imposée aux petits salariés comme aux professionnels qui gagnent \$10.000 et plus. Donc, écart de plus en plus grand entre les défavorisés et les classes supérieures du fonctionnarisme.

Ma conclusion est que la nomination d'un conciliateur impartial s'impose, et ce, dans le plus bref délai possible, afin de mettre un terme à la situation intolérable dans laquelle se trouvent actuellement les négociations.

Marcel Pepin

le travail

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) "Le Travail" paraît tous les mois. — Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé et imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

 92

Important

"Labour" -- the English-language edition of "Le Travail" -- is available. Members of unions affiliated to the CNTU and who prefer the English-language edition may obtain it on request, free of charge, by writing to:

"Labour", 1001 St-Denis,
Montreal, Que.



Lorsqu'il est arrivé au studio de Radio-Canada pour y donner sa dernière conférence de presse, le 25 septembre, le premier ministre Daniel Johnson a été accueilli par un groupe de 800 grévistes de la Régie des alcools qui lui ont rappelé qu'ils étaient dans la rue depuis trois mois à cause du refus de son gouvernement de négocier sa politique salariale.

BRES DE LA CSN, DE BOYCOTTER L'ACHAT DE RAISINS EN

Les Québécois contre l'absolutisme du gouvernement



Les grévistes de la R.A.Q. ont obtenu l'appui de toute la population qu'ils ont rencontrée lors d'assemblées régionales tenues jusqu'ici à Alma, Rimouski, Sherbrooke, Sorel, Shawinigan, Hull, Saint-Jean et Montréal. En 1968,

la société québécoise n'admet plus que ses travailleurs reçoivent un salaire de famine de \$69 par semaine, alors que de

grosses entreprises comme la Régie font \$100 millions de profits par année.



Une secrétaire de 22 ans, au bureau de la CSN à Joliette, Suzanne Lapierre, dirige la grève dans cette région. Elle insuffle à ses gars un dynamisme à toute épreuve. Elle est de toutes les assemblées, de toutes les manifestations.



GREVE DE LA RAQ

Des dizaines de milliers de citoyens et des centaines de dirigeants politiques et religieux demandent un médiateur impartial

GREVE DE LA RAQ

Trois partis politiques et leurs chefs

— Le parti libéral ayant à sa tête M. Jean Lesage et 28 de ses députés: MM. Paul Gérin-Lajoie, Pierre Laporte, Claude Wagner, Alcide Courcy, Jean-Paul Lefebvre, Bernard Pinard, Gaston Binette, Mme Claire Kirkland-Casgrain, le Dr Victor Goldbloom, MM. Richard Hyde, Robert Bourassa, Gérard Harvey, Oswald Parent, Aimé Brisson, Yves Michaud, Maurice Tessier, Jean-Noël Lavoie, Jérôme Choquette, Louis-Philippe Lacroix, Georges Vaillancourt, Léo Pearson, Jean Bienvenue, Glen Brown, le Dr Zoël Saindon, Roy Fournier, Georges Tremblay, Pierre Maltais, Fernand Picard.

— Le MSA et son chef, M. René Lévesque.

— Le RIN et son chef, M. Pierre Bourgault.

— Le député Union nationale de St-Maurice, le Dr Philippe Demers.

— Un député fédéral, M. Marcel Prud'homme, de St-Denis.

— Jusqu'ici, près de 60,000 citoyens dont, par exemple, tous les curés du diocèse de Hull, de nombreux présidents de commissions scolaires, personnalités artistiques, professeurs d'université, dont le Syndicat des professeurs de l'université de Montréal, la revue Maintenant, des comités de citoyens, etc.



M. Pierre Bourgault, chef du RIN.



M. René Lévesque, fondateur du MSA.



M. Jean Lesage, chef du parti libéral du Québec.



Le Dr Philippe Demers, député Union nationale de St-Maurice.

Les maires et échevins de plus de 100 villes.



M. Gilles Lamontagne, maire de Québec.



M. Maurice Tessier, président de l'Union des municipalités du Québec, maire de Rimouski et député provincial de Rimouski.

Entre autres, ceux de

Québec

Rimouski

Chicoutimi

Hull

Jacques-Cartier

Shawinigan

Asbestos

Amos

Sorel

Roberval

Port-Alfred

Magog

Kénogami

Baie-Comeau

Chapais

Tracy

Shipshaw

St-Césaire

Beaupré

Les Saules

St-Ferréol

Ste-Marthe

St-Joseph de Sorel

Shawinigan-Sud

Trois-Rivières-Ouest

Rivière-du-Moulin

Grandes-Bergeronnes

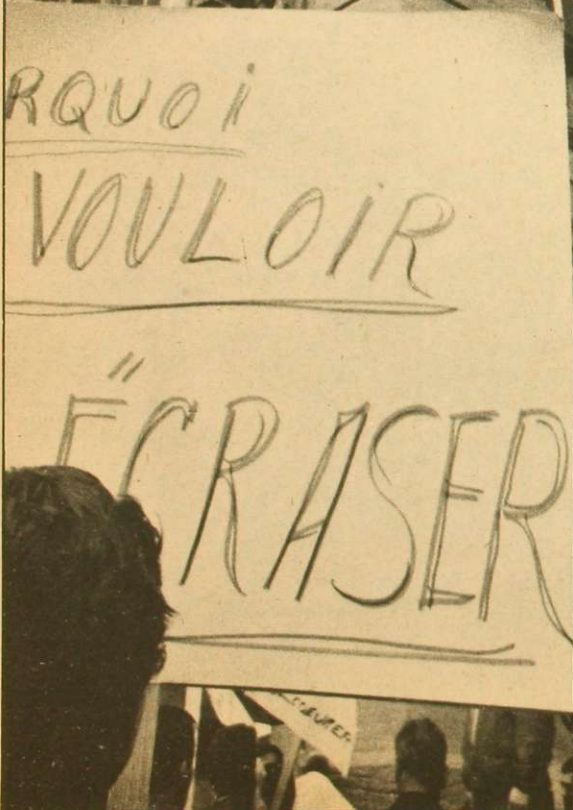
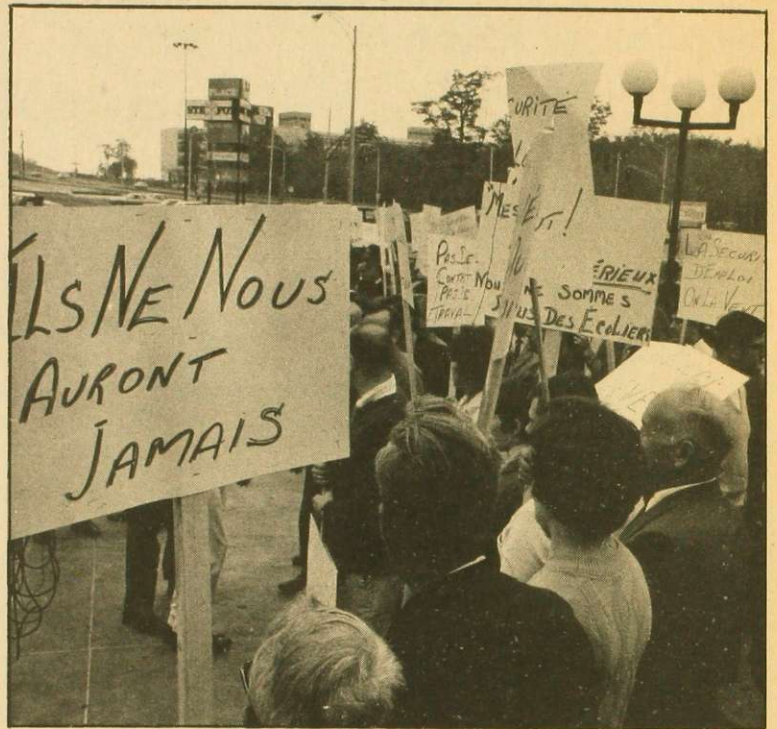
Les grévistes ont reçu plusieurs mille dollars de secours de la population.



Un des généreux donateurs, Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal.

▶ SONT EN GRÈVE DEPUIS 3 ANS PARCE QUE LEURS EMPLOYEURS ▶

800 grévistes ont manifesté à Québec le 25 septembre



QUI LES EXPLOITENT DEPUIS TOUJOURS, NE VEULENT PAS LEUR

Chez Crête à Grand'Mère

Appuyés par la population, les grévistes tiennent toujours bon après sept mois

Reportage de Jean-Claude Scaire

Depuis le 29 février dernier, les vendeurs, employés de production et inspecteurs à l'emploi de la Crèmerie Crête de Grand'Mère sont en grève.

POURQUOI?



▶ ACCORDER LE DROIT DE SE SYNDIQUER. CES 400,000 OUVRIERS ▶

La convention collective de travail s'est terminée le 31 décembre 1967. Et voilà que les "Crête" refusent de négocier avec le syndicat pour les livreurs de lait qui en font partie. La crèmerie veut signer des contrats avec chaque vendeur séparément et l'obliger à acheter "son camion" et "sa route de lait"; et cela aux conditions qu'elle seule fixera. Inutile de dire que ces conditions, aucun employé n'a pu en être informé à cette époque: il fallait qu'ils signent une "option" pour avoir droit de connaître ensuite les termes du contrat à venir. Tout ça, pour aider la rentabilité de l'entreprise...

Quelles sont les pertes qu'auraient subies les vendeurs s'ils avaient accepté de traiter séparément avec la compagnie?

En premier lieu, la perte principale: le droit de négocier collectivement. Ce qui aurait laissé chacun des vendeurs à la merci de la compagnie.

En deuxième lieu, les vendeurs auraient perdu tous les droits acquis par leur convention collective de travail, tels que: droit de représentation, protection, ancienneté, vacances, procédure de règlement des griefs, jours fériés et congés spéciaux payés, régime d'assurance collective, paiement de l'uniforme en partie par l'employeur, salaire minimum garanti, possibilité de négocier le zonage des routes, aide des inspecteurs et des substituts.

De plus ils auraient cessé de jouir de la protection de certaine lois telles que l'assurance-chômage et celle des accidents de travail.

Autrement dit: PERTE DE TOUTE SECURITE.

Les vendeurs se sont alors dit: "Il y a au moins une chose qu'on ne nous enlèvera pas: c'est de pouvoir négocier tous ensemble. Nous sommes prêts à discuter de n'importe quoi, n'importe où, n'importe quand avec la compagnie mais nous voulons négocier tous ensemble. Et ça, nous n'en démordons pas..."

Après tout, dans une société, il faut faire un choix; qu'est-ce qui est plus important: la rentabilité d'une entreprise (le signe de \$) ou la sécurité de 146 personnes (27 grévistes, 26 épouses, 1 mère, 1 soeur, et 91 enfants)?

Pour toute personne qui a un peu de "coeur au ventre", la réponse est évidente.

Mais il y a un autre fait important. Les grévistes ne sont pas tous des vendeurs, il y a aussi les employés de la production et les inspecteurs. Eux aussi, ils ont eu à choisir entre appuyer les vendeurs ou s'occuper de leur "petite affaire"...

Quand un groupe de travailleurs a lutté ensemble pendant quelques années la solidarité est plus forte que l'intérêt égoïste: pour eux aussi la réponse était claire et nette. Il fallait aider leurs confrères à faire respecter leurs droits, et par le fait même protéger leurs propres droits.

Dans le fonds, le conflit de la crèmerie Crête est simple. Le noeud du problème est simple: la compagnie refuse de négocier avec le syndicat de ses employés. La solution est aussi simple: il faut que les "Crête" changent leur fusil d'épaule et acceptent de négocier collectivement. Il n'y a pas de compromis possible sur ce principe fondamental.

UN BOYCOTTAGE QUI FAIT MAL A LA COMPAGNIE

Les 27 syndiqués à l'emploi de la crèmerie Crête sont en grève depuis 7 mois. Comment peuvent-ils encore tenir le coup et être convaincus d'avoir la force pour finalement faire respecter leurs droits?

C'est grâce au boycottage systématique des produits de la crèmerie Crête et de sa filiale la Crèmerie Union, de Trois-Rivières grâce à l'appui d'un grand nombre de citoyens de la région, grâce à leur travail incessant et à la grande collaboration de leurs épouses, de nombreuses organisations, et de nombreux sympathisants.

Dès le début de la grève, le Comité féminin du conseil central de Shawinigan obtint des grévistes la liste de leurs clients. En moins de quatre jours, 5,000 appels téléphoniques furent faits pour expliquer la situation aux clients et pour lancer le mot d'ordre: "N'achetez pas les produits de la compagnie Crête pendant la grève".



Les femmes sont sur la ligne de feu autant que les grévistes. Ci-dessus, des membres du comité féminin du Conseil central de Shawinigan. Assises, dans l'ordre habituel, Mmes Pauline Lafontaine et Raymonde Caron. Debout: Mmes Clémence Demontigny, Béatrice Ferland, Jeannette Lavergne et Yvette Lavergne.

AMÉRICAINS CROUPISSENT DANS DES CONDITIONS DE VIE MISÉ→

Dès ce moment aussi, les grévistes, leurs épouses et de nombreux sympathisants commencèrent à faire du porte à porte, rencontrant les clients particuliers et les marchands pour expliquer les faits et leur demander de ne pas acheter ni vendre les produits Crête distribués par les briseurs de grève embauchés par la compagnie.

Les effets de cette campagne n'ont pas tardé à se faire sentir: l'appui aux grévistes de la part des clients habituels, particuliers et marchands, fut imposant. D'un coup, les ventes de la compagnie baissèrent d'environ 65% dans les routes en grève. Dès le 1er avril, soit un mois après le début de la grève, la compagnie déclarait dans une procédure judiciaire que: "la requérante a souffert une baisse de plus de 50% dans la vente de ses produits".

Les appuis continuèrent d'arriver aux grévistes: syndicats de la région, affiliés ou non à la C.S.N. divers syndicats d'autres centres du Québec, mouvement des Coopératrices. Des appuis vinrent aussi des étudiants, des professeurs, des personnalités politiques de la région, de divers organismes sociaux.

En fait, les grévistes et leurs épouses n'arrêtent pas: piquetage devant la crèmerie, porte à porte, distribution de circulaires d'information, piquetage avec pancartes devant les magasins de quelques marchands qui refusaient leur coopération (comme Normandin et Bourque), annonces à la radio et dans les journaux, rencontres de diverses organisations sociales qui voulaient être informées des faits.

Le boycottage prend de l'ampleur et les ventes de la compagnie ont baissé de 75% à 80% selon les vérifications faites chaque jour. Maintenant les marchands qui vendent les produits Crête sont rares, les particuliers ont dans une très forte proportion interrompu leurs achats des briseurs de grève, même dans les écoles et au Séminaire Sainte-Marie de Shawinigan les produits Crête sont boycottés (mais pas totalement au niveau primaire car Claude Crête de la compagnie, est aussi commissaire de la commission scolaire de Grand'Mère).

POUR LES CRETE, LES \$\$ AVANT LA SECURITE DES TRAVAILLEURS



Le boycottage est efficace. L'espace réservé aux produits de la crèmerie Crête reste vide dans la plupart des épiceries de la région.

La famille Crête qui contrôle la compagnie en question porte de très lourdes responsabilités:

- elle a provoqué cette grève en refusant de négocier avec les syndiqués et en refusant de reconnaître leur droit d'association;

- elle a engagé des briseurs de grève en violation flagrante des droits des travailleurs;

- elle a eu recours à diverses formes de chantage pour forcer les travailleurs à accepter l'inacceptable (menace de faire perdre l'emploi de l'épouse d'un employé qui travaillait ailleurs; procédures judiciaires multiples; avant la grève, plusieurs menaces de congédiements; etc.)

- elle s'est servie d'un prêtre, membre de la famille, pour tenter de mieux faire accepter ses plans;

- elle a provoqué la prolongation de ce conflit en refusant pendant longtemps de rencontrer les syndiqués et même le conciliateur du gouvernement du Québec;

- elle a choisi de faire passer la rentabilité (le signe de \$) avant la sécurité de ses employés: elle défend égoïstement ses intérêts économiques sans se préoccuper des conséquences pour les travailleurs qui l'ont fait vivre jusqu'à maintenant;

- après avoir essayé d'exploiter les cultivateurs qui fournissent du lait (en ne leur payant pas un prix raisonnable), elle essaie cette fois de faire ses profits sur le dos des vendeurs;

- en somme, pour elle, un droit de gérance, ça veut dire: "Mets ta tête sous la hache, je vais te la couper!", autrement dit: "Sors du syndicat, mon poisson, je vais te passer un sapin...";

- continuellement elle a essayé de faire croire aux clients que le conflit était réglé et qu'ils pouvaient maintenant acheter...

Les patrons de la crèmerie Crête ont bien préparé et bien mérité la défaite qu'ils subiront finalement. Quand des hommes et des femmes se tiennent droit et luttent pour faire respecter un point de vue juste, le temps leur donne toujours raison: c'est pourquoi les syndiqués à l'emploi de la Crèmerie Crête gagneront leur point.

▷ **RABLES AVEC UN REVENU ANNUEL MOYEN DE \$2,386. DEPUIS.**

Les 1,200 grévistes de Domtar à Windsor et East Angus veulent être traités comme les employés des autres moulins du pays



Reportage de Guy Ferland

Le 20 août, les 1,200 grévistes ont tenu une assemblée enthousiaste à Sherbrooke. Ils sont venus avec leurs femmes. Ils étaient 1,600 pour entendre leurs dirigeants syndicaux. C'est le genre de réunion qui fait du bien au moral.

Les 1,200 employés des moulins à papier de la compagnie Domtar à Windsor et East Angus sont en grève depuis le 18 juillet. Ils veulent obtenir les mêmes conditions que celles qui ont été accordées dans les autres moulins à papier de la province, tant par la compagnie Domtar que par les autres fabricants de papier.

Pendant longtemps, les employés des moulins de Windsor et d'East Angus ont travaillé à des salaires inférieurs à ceux des autres moulins à papier. Aux dernières négociations, ils se sont passablement rapprochés de la moyenne. Et cette année, Domtar veut leur faire perdre ce qu'ils ont gagné en leur offrant 18 cents sur deux ans, alors que dans la plupart des autres moulins à papier, une augmentation de 35 cents a été accordée, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la grève.

Les employés se demandent avec raison pourquoi Domtar leur refuse les mêmes conditions qu'ailleurs, alors que traditionnellement dans le papier, le premier moulin qui négocie établit un pattern qui est suivi par toute l'industrie. Cette année, le pattern a été établi à 35 cents d'augmentation sur deux ans, par la compagnie Eddy à Hull, et

il a été suivi partout, y compris dans quatre moulins Domtar.

L'explication la plus plausible, c'est que Domtar veut ralentir l'accroissement des salaires dans toute l'industrie des pâtes et papiers, en profitant du monopole de l'emploi qu'elle exerce sur les petites villes. Après avoir réussi à briser le pattern au moulin de Beauharnois, où l'augmentation a été de 25 cents, Domtar a voulu le baisser encore davantage en offrant 18 cents aux moulins de Windsor et d'East Angus, qui négocient conjointement.

Si la compagnie réussit, les prochaines négociations dans toute l'industrie des pâtes et papier s'aligneront sur 18 cents au lieu de 35 cents. Et du point de vue de Domtar, cela vaut bien une grève de quelques mois.

C'est ce que les employés ont compris, et c'est pour cela qu'ils ont fait la grève, forts de l'appui de tous les membres de la Fédération des pâtes et papiers, qui contribuent chacun \$1 par semaine au fonds de secours des grévistes. Car pour les travailleurs des pâtes et papiers, préserver les avantages qu'ils ont obtenus par de longues années de luttes syndicales vaut aussi une grève de quelques mois.

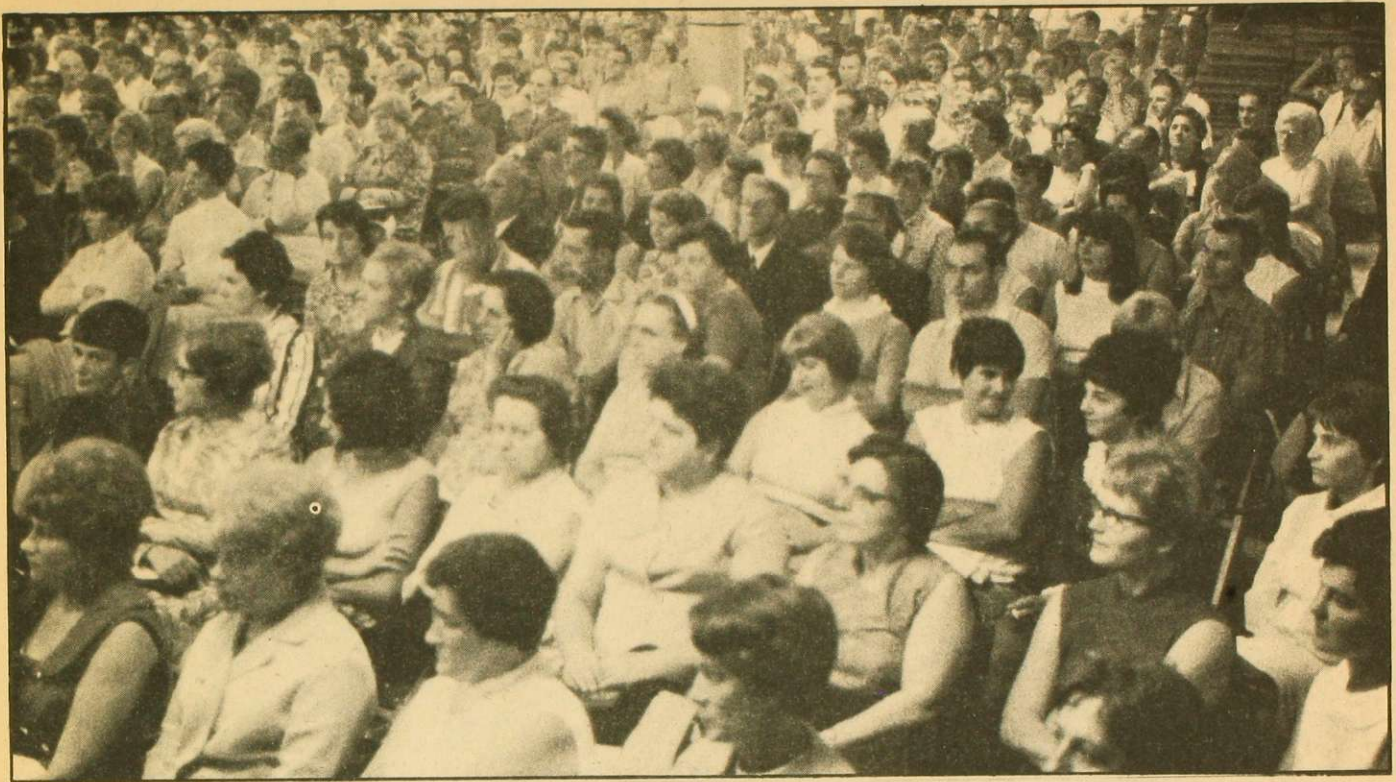
La manoeuvre classique: le chantage de la fermeture

Tous les travailleurs des pâtes et papiers, quelle que soit la compagnie pour laquelle ils travaillent, connaissent bien le chantage de la fermeture des moulins qui revient à chaque négociation. Actuellement c'est le tour des employés des moulins de Windsor et d'East Angus.

La compagnie Domtar a commencé par dire qu'elle ne pouvait accorder aucune augmentation parce qu'elle serait obligé de fermer les moulins, et elle a proposé de prolonger la convention d'un an sans changement et sans augmentation de salaire. Ensuite, elle a offert 18 cents, en disant sur tous les tons que c'était le plus loin qu'elle pouvait aller parce qu'elle serait alors obligée de fermer les moulins.

Ce fut la grève. Et la compagnie continue la même chanson, tantôt à pleine voix quand elle oublie que les employés ne la prennent pas au sérieux, tantôt en sourdine quand elle réalise qu'elle ne fait pas sérieux.

Car ce n'est pas sérieux en effet. Domtar fermerait ses portes pour sauver un demi million en salaire à Windsor et East Angus? C'est un peu comme un marchand



faisant \$10,000 de profits nets par année qui parlerait de fermer ses portes parce qu'une année il a fait \$200 de moins. En effet, un demi million sur des profits nets de \$24 millions (en 1966), c'est dans la même proportion.

Domtar est probablement intéressé à sauver un demi million, mais pas au prix de fermer les moulins de Windsor et d'East Angus qui, l'an dernier, ont produit pour \$43 millions, et dans lesquels elle vient d'investir une quinzaine de millions pour moderniser l'outillage. Domtar est intéressé à sauver un demi million, mais sur le dos de ses employés.

Comme le disait le maire de Windsor, M. Lewis Craig, lors d'une assemblée de grève: "Des compagnies qui ont fait des bénéfices extraordinaires pendant des années ont laissé la machinerie se détériorer, et aujourd'hui elles viennent dire qu'il faut réinvestir sur le dos des travailleurs. On ne peut indéfiniment demander aux ouvriers de se sacrifier pour que les actionnaires continuent à retirer des bénéfices accrus".

En effet, les \$15 millions que Domtar vient d'investir aux moulins de Windsor et d'East Angus auraient dû être investis depuis bien longtemps. En 1965, dans un mémoire qu'il présentait à une

commission d'enquête sur les effets d'un programme de conversion industrielle entraînant 165 mises à pied, le maire de Windsor, qui est lui-même gréviste et employé de la compagnie, déclarait que la ville compterait 25,000 habitants au lieu de 7,000 n'eût été le contrôle exercé par la Domtar et la compagnie qui l'a précédée, avec la complicité de quelques notables de la place. Et que si la ville s'était développée ainsi, les 165 employés mis à pied auraient pu être absorbés sans difficulté dans d'autres secteurs d'activité, ce qui est encore impossible aujourd'hui parce que Domtar exerce le monopole de l'emploi sur la ville.

Une bonne histoire

En 1950, la compagnie St. Lawrence Corporation, qui s'est vendue à Domtar en 1961, fermait le moulin à papier de Brompton sous prétexte qu'il n'était pas rentable. Elle récupérait toute la bonne machinerie, ne laissant sur place qu'une vieille machine supposément inutilisable.

La ville de Sherbrooke achète le moulin, qui reste fermé jusqu'à ce que la maison Kruger l'achète à son tour, pour \$50,000. Le nouveau propriétaire commence à produire du papier avec la vieille machine et une nouvelle qu'il ajoute.

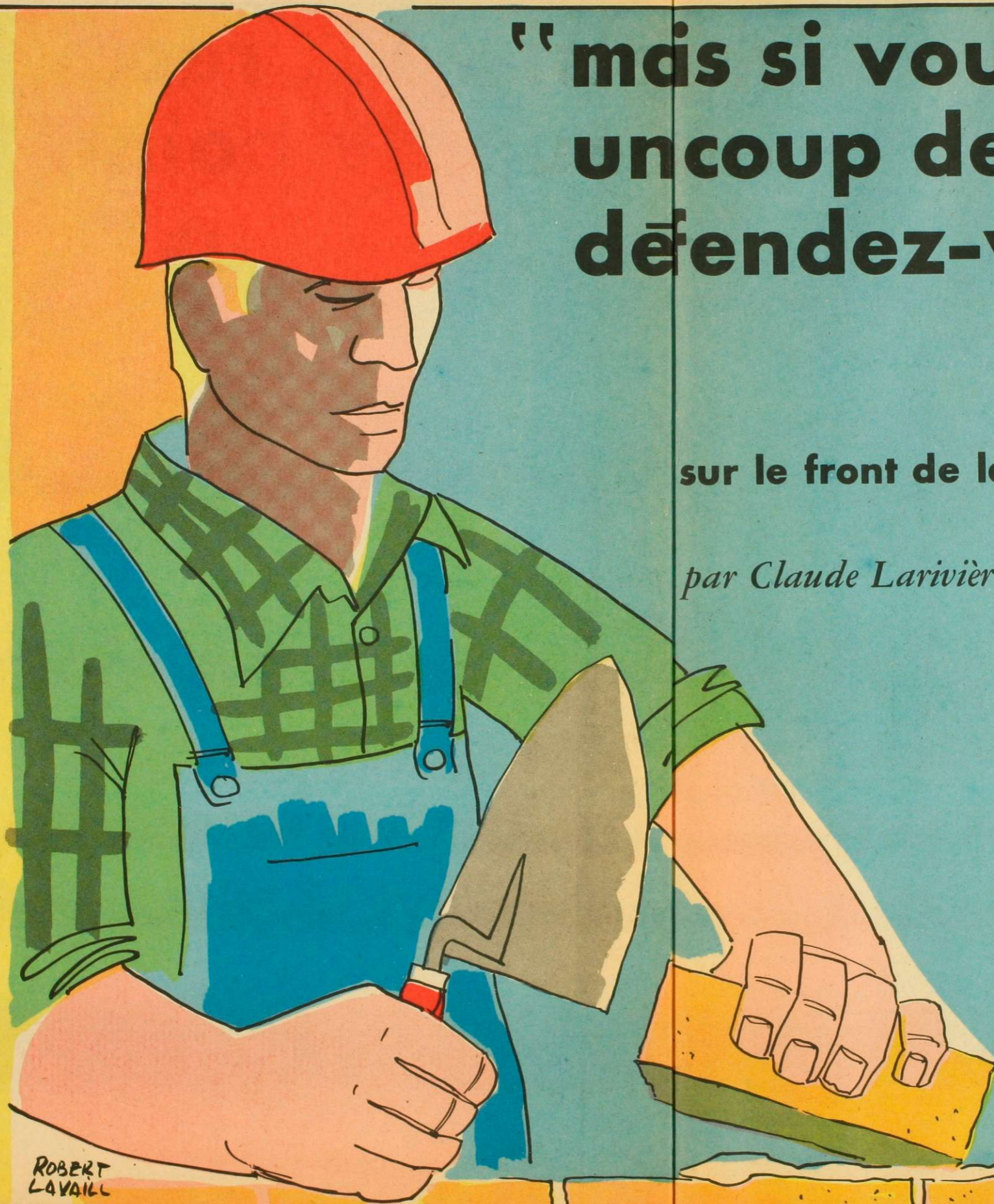
Depuis ce temps, le moulin est non seulement rentable, mais les employeurs bénéficient de la meilleure convention collective dans l'industrie des pâtes et papiers au Canada, tant du point de vue salaire que du point de vue conditions de travail. (Voir *Le Travail* de décembre 1967)

Tout cela a été possible malgré que la maison Kruger n'ait pas de concessions forestières, contrairement à Domtar, ce qui veut dire que le bois lui coûte plus cher parce qu'elle est obligée de tout acheter. Malgré aussi qu'elle soit obligée d'acheter la pâte chimique qui sert à la fabrication du papier, contrairement à Domtar qui produit sa propre pâte chimique.

Le salaire de base au moulin de Brompton est de \$2.90 et il sera de \$2.95 au mois d'octobre. Aux moulins de Windsor et d'East Angus, le salaire de base est de \$2.47. Les grévistes ne demandent pas le salaire de Brompton; ils demandent simplement la même augmentation de 35 cents sur deux ans qui a été accordée dans la plupart des moulins à papier de la province cette année, ce qui porterait leur salaire de base à \$2.82 l'an prochain.

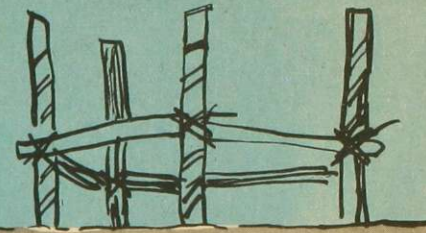
Le moulin de Brompton est situé à huit milles seulement de Windsor et à 20 milles d'East Angus ☺

BAIE-COMEAU.



ROBERT LAVAILL

“ mais si vous recevez un coup de point, défendez-vous ”



sur le front de la liberté

par Claude Larivière

L'atmosphère était tendue depuis déjà quelques jours par suite de la présence menaçante à Baie-Comeau d'un certain nombre de membres de la pègre montréalaise. Mais aucun incident ne s'était encore produit. A peine quelques échanges de propos injurieux. Les "boeufs" — c'est ainsi que la population de la Côte Nord avait baptisé les fier-à-bras de Montréal qui séjournaient à Baie-Comeau — se contentaient d'assurer la sécurité des dirigeants des unions internationales.

Mais un certain lundi de juillet, tout changea. Ils passèrent à l'action : un travailleur d'un certain âge fut frappé d'un coup de marteau derrière la tête. Un peu plus tard, un représentant des unions internationales brisait le poignet d'un travailleur, partisan de la CSN, d'un coup de garcette.

Devant de tels événements, et craignant le pire, Arsène Henry, organisateur de la CSN sur la Côte-Nord, demanda aux travailleurs de la construction de faire preuve de patience et d'éviter tout affrontement. "Ne provoquez pas de bataille : restez calme ! Mais si vous recevez un coup de poing dans la figure, défendez-vous !"

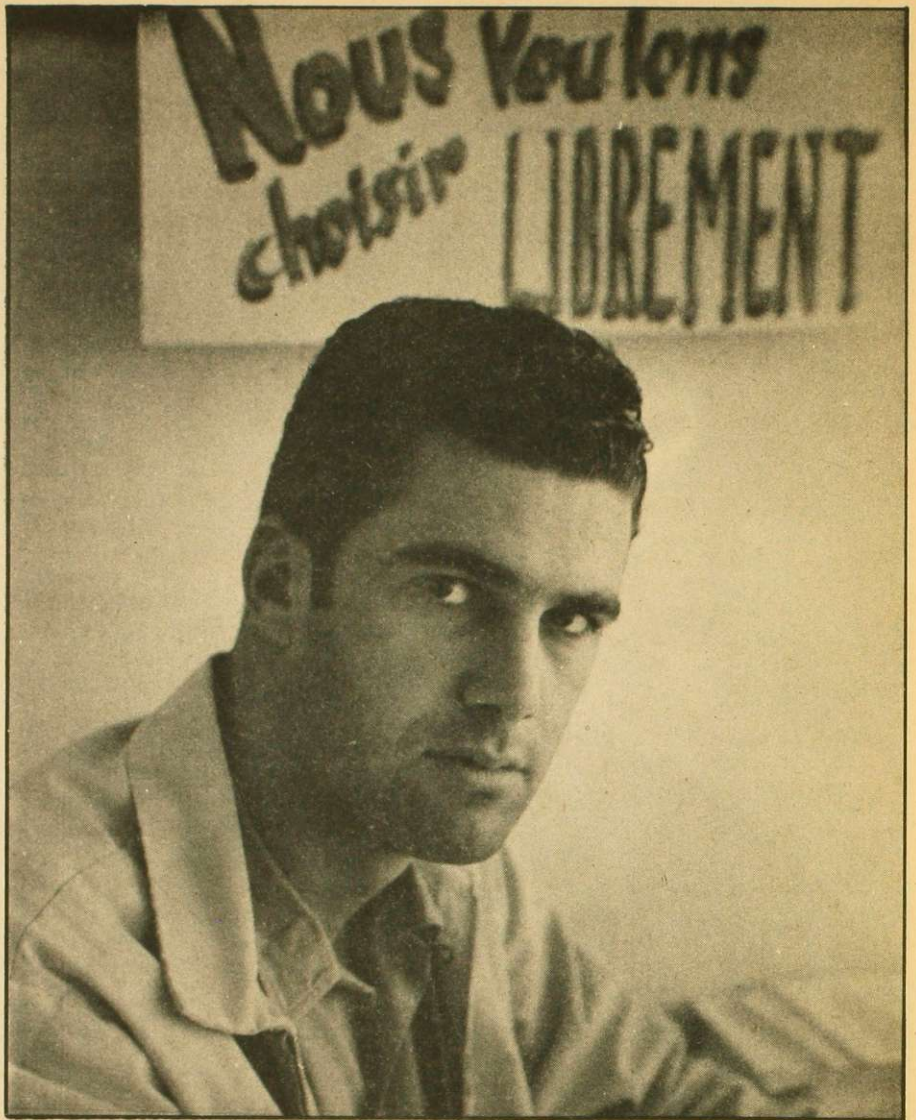
Tout alla bien durant quelques jours. Puis, un contremaître de la Canadian Bechtel, cotisant des unions internationales, M. Bertrand Gagnon, décida d'en finir une fois pour toute avec les gars de la CSN : "Je vais en écraser une dizaine et les autres vont sacrer le camp", dit-il aux gardiens de la barrière du chantier avant d'embrayer et de foncer à toute vitesse avec son camion sur le groupe de travailleurs rassemblé près de là. Ceux-ci n'eurent que le temps de crier à leurs camarades de se retirer pour ne pas être happés par le camion.

Pourquoi ce conflit ?

Ce climat de violence n'est pas artificiel. Il n'a pas été créé de toutes pièces. Il provient d'une situation que les autorités concernées hésitaient à corriger, laissaient pourrir. D'une situation que les travailleurs de la Côte-Nord ont décidé de combattre.

Tout avait commencé quelques mois plus tôt. La Canadian British Aluminium possède une aluminerie à Baie-Comeau depuis une dizaine d'années. Elle décide de l'agrandir pour augmenter sa production. Le contrat de construction d'une valeur de \$42 millions de dollars est donné à la Canadian Bechtel, une compagnie spécialisée dans les grands travaux. Cette compagnie signa une entente avec des unions internationales de divers métiers de la construction alors même que le chantier n'était pas encore commencé. Par cette entente la compagnie choisissait les unions internationales pour représenter ses employés et s'engageait à obliger les travailleurs de la construction de la Côte-Nord qui désiraient travailler sur le chantier à adhérer à ces unions, même s'ils étaient déjà membres du Syndicat national de la construction de Hauterive et Baie-Comeau. De plus, cette entente se caractérisait par le fait qu'elle instituait une discrimination entre les travailleurs de la Côte-Nord qui désiraient travailler sur le chantier et ceux qui pourraient provenir de Montréal, accordant à ces derniers de plus forts salaires. Enfin, cette entente permettait à l'employeur de congédier ou mettre à pied ses employés au moment où cela lui plaît.

Lorsque les premiers travailleurs arrivèrent sur le chantier, l'employeur exigea d'eux qu'ils adhèrent aux unions internationales avant de leur permettre de travailler. C'est en s'appuyant sur ces adhésions "volontaires" (au nombre de six) que les unions internationales devaient demander à la Commission des Relations du Travail du Québec de les accréditer pour représenter les travailleurs du chantier. Mais les travailleurs n'avaient pas encore dit leur dernier mot: le même jour les 6 travailleurs démissionnaient des u-



Henri Leblanc, porte-parole des travailleurs sur le chantier de la Canadian Bechtel. Décidé et énergique, il a grandement contribué à la victoire éclatante remportée par les travailleurs de la construction de la Côte-Nord.

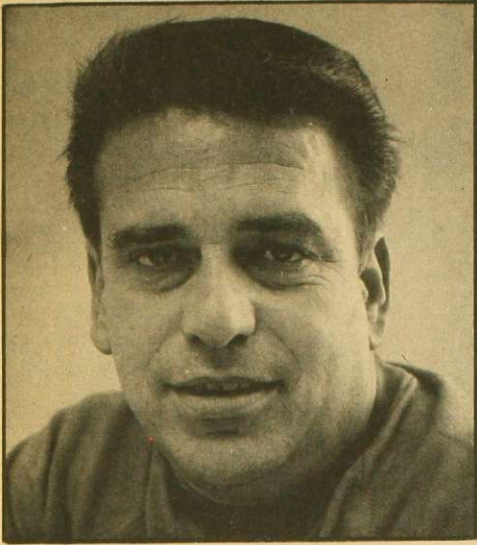
nions internationales, formaient une section du Syndicat national de la Construction de Hauterive et demandaient à leur tour à la CRT de les accréditer.

Pendant ce temps, les choses se gâtèrent sur le chantier. Prévoyant la tenue d'un vote par la CRT afin de déterminer quel est le syndicat qui doit représenter les travailleurs de la Canadian Bechtel, les représentants des unions internationales poursuivent une campagne d'intimidation acharnée contre les partisans de la CSN. La compagnie

permet aux représentants de "l'internationale" de se promener sur le chantier alors que les dirigeants du Syndicat national de la construction n'y sont pas tolérés. Devant la ferme résistance des travailleurs aux manoeuvres d'intimidation dont ils étaient victimes, et la fidélité de la plupart d'entre eux au Syndicat national de la construction, les adversaires de la CSN firent appel à une vingtaine de fiers-à-bras.

Ceux-ci arrivèrent à Baie-Comeau armés de matraques, de révolvers et même d'une mitraillette.

REUSSIRONT SI NOUS BOYCOTTONS TOUS, AVEC LES SYNDIQUÉS



Pierre Marien, président du Syndicat de la construction de Baie-Comeau - Hauterive.



Marcel Bélanger, secrétaire-général du Syndicat national de la construction de Hauterive et Baie-Comeau : " Enfin les travailleurs ont pu s'exprimer librement. . . "

Comment écraser la CSN et les gars de la Côte

La stratégie des unions internationales est simple : il faut forcer la CSN à faire des erreurs afin de pouvoir l'écraser plus facilement. Les avocats des unions internationales commencèrent par bloquer la CRT en obtenant contre elle un bref de prohibition. Ensuite, les fiers-à-bras s'attaquèrent, comme nous l'avons vu au début de cet article, à deux ouvriers afin d'exaspérer leurs camarades de travail. Les travailleurs ne tardèrent d'ailleurs pas à réagir : ils se mirent en grève afin de protester contre une situation qu'ils jugeaient inacceptable. Les fiers-à-bras ne réussissant pas à briser la ligne de piquetage, M. Roger Perreault, représentant des unions internationales et grand responsable de toute cette lutte, demanda conjointement avec la Canadian Bechtel, une injonction interdisant le piquetage et ordonnant aux grévistes de retourner au travail. Pour la faire respecter on dépêcha à Baie-Comeau un contingent de 125 policiers provinciaux.

Multipliant les procédures judiciaires (sommations, brefs et injonctions), les unions internationales tentèrent de pousser les travailleurs de la Côte-Nord à la violence. Ceux-ci eurent toutefois le cou-

rage et la patience de ne pas répondre aux provocations multiples dont ils étaient l'objet. Il est à remarquer que malgré le nombre impressionnant de procédures judiciaires intentées contre la CSN, le Syndicat national de la construction de Hauterive et Baie-Comeau, et des travailleurs, jamais ces organismes ou ces personnes ne furent encore condamnées. C'est dire à quel point ces procédures étaient peu fondées et visaient davantage à nuire à la réputation de ceux qui luttaient pour que les travailleurs du chantier de la Canadian Bechtel puissent choisir démocratiquement leur syndicat. Malgré ces événements, grâce surtout au sang-froid des dirigeants syndicaux, des travailleurs de la construction et du bureau régional de la Côte-Nord de la CSN, Baie-Comeau connut en ces jours de tension un calme relatif.

La longue bataille pour la démocratie

Rester en grève c'était faire le jeu de l'adversaire. Le 25 juillet, après avoir pris connaissance de l'injonction leur ordonnant de retourner au travail et des télégrammes par lesquels la Canadian Bechtel les prévenait que s'ils ne se présentaient au travail avant le lendemain, ils seraient congédiés

et remplacés par d'autres travailleurs, les grévistes décidaient de mettre fin à leur grève. Ils se présentèrent donc à la barrière du chantier afin de reprendre le travail. Ils y furent accueillis par deux représentants des unions internationales, MM. Gilles Garon et Yvon Leclerc, lesquels décidèrent, au nom des employeurs qui pouvait ou non travailler sur le chantier. Le contremaître de la compagnie Beaver Underground, un sous-contracteur, eut beau protester contre le fait qu'on le privait de ses meilleurs hommes, il n'eut pas raison. L'union internationale décidait qui pouvait ou non travailler sur le chantier et les employeurs n'avaient qu'à se soumettre à sa décision. C'est ainsi que des travailleurs à qui une injonction ordonnait de retourner au travail, ne purent le faire parce qu'on leur refusait l'accès au chantier. La police provinciale, croyant obéir à des représentants de la compagnie, fit expulser sur-le-champ tous les travailleurs congédiés par les unions internationales. " L'internationale " faisait désormais la loi sur le chantier. . .

Dès le lendemain, trente plaintes criminelles furent portées contre Garon et Leclerc pour avoir congédié " injustement et sans raison légitime trente employés de Canadian Bechtel et Beaver Underground parce que ceux-ci étaient membres d'un syndicat ouvrier légitime ". De tels agissements sont



AMÉRICAINS, LES RAISINS CALIFORNIENS QUI NOUS PARVIENNENT

interdits par l'article 367 du Code criminel. Des plaintes semblables furent aussi portées contre les employeurs concernés.

C'est au cours de cet épisode de la longue bataille menée par le Syndicat national de la construction que l'on constata l'existence d'un profond différent entre Canadian Bechtel et Beaver Underground, le sous-contracteur chargé de creuser l'excavation. Beaver, une compagnie montréalaise, acceptait de négocier avec la CSN et entretenait d'excellentes relations avec les travailleurs. Elle s'est même plainte de l'attitude arrogante des représentants des unions internationales qui l'empêche d'employer des hommes compétents tout simplement parce qu'ils sont membres de la CSN. Au contraire, Canadian Bechtel, une filiale de Bechtel Corporation, de San Francisco, essentiellement formée de capitaux américains, n'hésite pas, à plusieurs reprises, à afficher sa nette préférence pour les unions américaines. Son refus de la réalité québécoise se caractérise par son attitude méprisante à l'égard de la langue française et des traditions syndicales en vigueur sur la Côte-Nord. Bechtel refuse de s'adapter, de "se civiliser", et préfère imposer aux travailleurs d'ici sa conception du syndicalisme, celle des unions américaines.

Une telle situation ne pouvait laisser indifférente la population de la Côte-Nord. Dès qu'elle fut suffisamment informée de la situation, grâce à une campagne de publicité amorcée par le bureau régional de la CSN, elle commença à manifester sa solidarité aux gars qui travaillaient sur le chantier de la Bechtel.

Dès le 26 juillet, l'Association des chômeurs de Hauterive et Baie-Comeau, qui compte plus de cinquante membres — ce qui est à la fois heureux et malheureux —, dénonçait l'obligation qui était faite aux travailleurs désireux d'être embauchés sur le chantier d'adhérer aux unions internationales avant d'être engagés. Le même jour, le député du comté à l'Assemblée législative du Québec, M. Pierre Maltais, déclarait que "la population de la région est inquiète par suite de la situation qui existe au chantier de la Canadian Bechtel où les droits des travailleurs sont bafoués par les unions internationa-

les. C'est le principe même du Code du travail qui est violé par des compagnies étrangères, lesquelles viennent travailler dans le Québec tout en imposant à leurs employés des contrats pré-signés, et ceci à cause du silence complice du Code du travail".

Le 29 juillet, le conflit faillit prendre une tournure tragique. Alors qu'il se rendait au domicile du secrétaire-général du syndicat national de la construction, Arsène Henry, organisateur de la CSN sur la Côte-Nord, fut victime d'un attentat : une balle de gros calibre traversa sa voiture, le ratant de peu. De tels incidents sont toujours à craindre.

Remonter la côte...

Entre temps, les travailleurs du chantier poursuivaient leur campagne d'information auprès de leurs confrères de la région. Le 31 juillet, plus de 350 travailleurs se réunissaient à Manic-5 afin d'étudier les moyens à prendre pour appuyer les gars de Bechtel. Ils décidèrent alors d'envoyer un télégramme au ministre du Travail, l'enjoignant "de prendre ses responsabilités et d'ordonner la tenue d'un vote qui permette aux travailleurs de choisir démocratiquement le syndicat qu'ils désirent". L'assemblée adoptait également une résolution exigeant que les autorités municipales de Baie-Comeau expulsent les membres de la pègre de Montréal qui séjournent dans cette ville depuis le début du conflit.

Le même jour, le Dr Roland Martel, maire de Hauterive, déplorait les incidents des jours derniers et affirmait "qu'il était évident que l'employeur n'a pas un mot à dire dans le choix du syndicat de ses employés". A cet appui du maire de Hauterive devait s'ajouter celui de centaines de travailleurs de la Côte qui signèrent la pétition qui commençait alors à circuler. Le texte de cette dernière constitue une prise de position sans équivoque en faveur de la reconnaissance d'un droit fondamental, la liberté d'association : "Nous, citoyens de la Côte-Nord, demandons au gouvernement du Québec de pren-

dre ses responsabilités et d'ordonner la tenue d'un vote sur le chantier de la Canadian Bechtel afin que les travailleurs puissent choisir démocratiquement le syndicat qu'ils désirent".

Deux bonnes nouvelles devaient couronner, dès ce jour, les efforts des militants et la patience des travailleurs. La CRT décidait, en effet, d'ordonner la tenue d'un vote, pour le 5 août, pour tous les salariés à l'emploi de Beaver Underground.

Les travailleurs comprirent par là que la CRT désirait leur permettre de s'exprimer dans une sorte de test afin de savoir si elle devait ou non donner suite aux demandes pressantes des travailleurs et de la population de la Côte-Nord, l'enjoignant de décréter un vote pour les employés de Canadian Bechtel. Enfin, deuxième nouvelle réjouissante, la Cour Supérieure du Québec décidait d'annuler le bref de prohibition pris par les unions internationales afin d'empêcher la CRT de tenir une audience en vue de décider si elle doit ou non décréter un vote parmi les travailleurs du Canadian Bechtel.

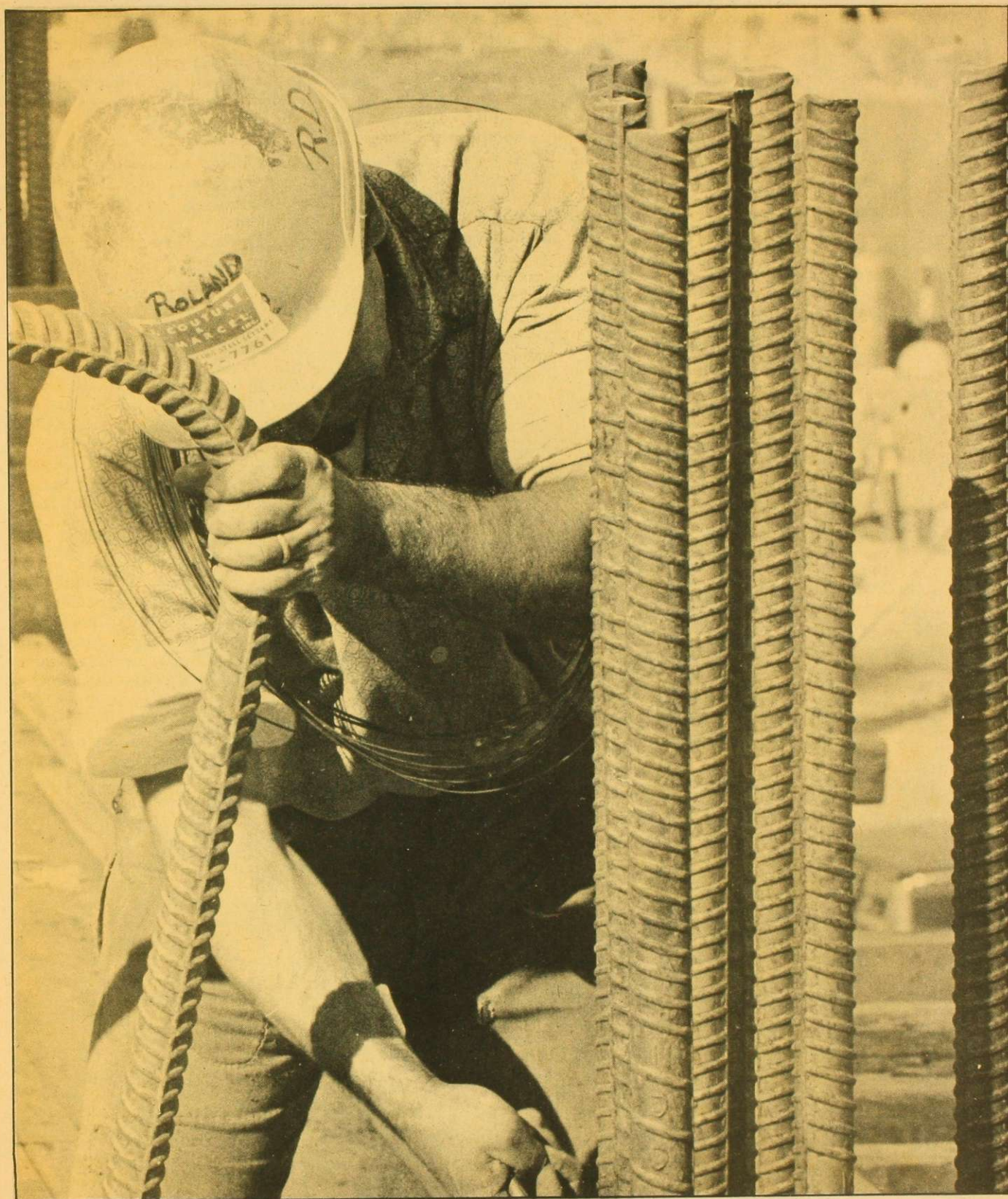
Une première victoire

Le 3 août, le juge Pierre Letarte, de la Cour Supérieure du Québec, refusait d'émettre un bref de prohibition demandé par l'International Union Operating Engineers afin d'empêcher la tenue du vote ordonné par la CRT parmi les employés de Beaver Underground. Le vote sera donc tenu malgré le refus des unions américaines de se soumettre à la volonté démocratique des ouvriers.

Plus d'un millier de travailleurs des chantiers d'Outardes-3 et d'Outardes-4 se réunirent et décidèrent, en plus, d'adopter des résolutions d'appui aux travailleurs de Beaver et Bechtel, de se cotiser afin de venir en aide aux 41 travailleurs congédiés entre le 25 et le 29 juillet sur le chantier de la Bechtel. C'est avec une satisfaction évidente que des vieux "lutteurs"

(Suite à la page 18)

GRÂCE À L'EMBAUCHAGE ILLÉGAL D'UNE MAIN-D'ŒUVRE À BON MARCHÉ



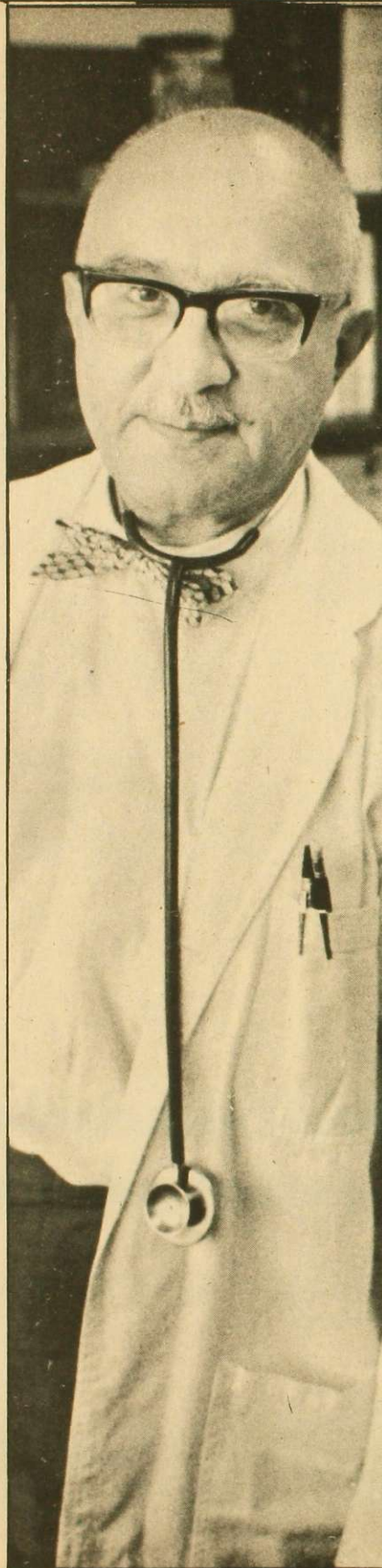
Les gars ont gagné une longue bataille, mais la lutte continue. Il leur faut maintenant négocier une convention collective qui les protège de l'arbitraire patronal et de l'insécurité. Ils y parviendront.

(Suite de la page 16)

— des gars qui ont 20 ou 30 ans de syndicalisme derrière eux, des travailleurs qui ont connu la rigueur des chantiers avant l'arrivée de la CSN et du syndicalisme sur la Côte-Nord — se présentèrent au bureau du syndicat pour y porter un "p'tit deux" ou un "cinq bien placé".

Le conflit de Baie-Comeau attirait maintenant l'attention de tout le Québec : de Montréal, la Société nationale populaire du Québec, un organisme social et patriotique, se déclarait scandalisée par la situation et l'irresponsabilité du gouvernement québécois. De plus, la SNP dénonça "l'attitude méprisante des unions internationales envers les travailleurs de la Côte-Nord. Il est, en effet, inadmissible que les travailleurs soient non seulement incapables d'obtenir une copie de leur convention collective, mais qu'en plus celle-ci ne soit rédigée qu'en anglais. Cette situation est tellement ridicule que c'est la CSN qui, à la demande des travailleurs du chantier de la Canadian Bechtel, fut forcée de traduire, imprimer et de distribuer aux ouvriers du chantier la convention collective que les unions américaines leur imposent mais dont ils n'avaient jamais eu connaissance auparavant".

Le président général de la CSN, Marcel Pepin, a suivi de près chacune des étapes de la lutte menée par les travailleurs de la Côte-Nord. Le 3 août, constatant que le conflit risquait de s'éterniser à cause des nombreuses procédures judiciaires dont usait la FTQ et les unions internationales, il affirmait que le conflit de Baie-Comeau ne se réglerait pas à coup de procédures judiciaires et qu'il importait maintenant que le ministre du Travail, Monsieur Maurice Bellemaire, intervienne directement et "qu'il doive, au nom du bien commun, demander à la compagnie Canadian Bechtel et au syndicat américain avec qui elle s'est entendue au-dessus de la tête des ouvriers, de se soumettre aux lois que respectent normalement les employeurs responsables du Québec".



Le Dr Roland Martel, maire de Hauterive : " Il n'appartient pas à l'employeur de choisir le syndicat de ses employés... "

Beaver : un vote décisif

Le 5 août, les travailleurs de Beaver Underground Structures Ltd. votèrent dans une proportion de 75% en faveur du Syndicat national de la construction. Quarante-neuf noms apparaissent sur la liste électorale officielle, mais cinq d'entre eux n'ont pas voté par suite de leur départ volontaire. Des quarante-quatre bulletins déposés et acceptés, trente-trois favorisent le Syndicat national de la construction de Hauterive et Baie-Comeau et onze l'Internationale Union of Operating Engineers. Le test démontrait clairement la représentativité de la CSN. La CRT ne pouvait plus reculer. Il fallait maintenant permettre aux gars de Bechtel de choisir démocratiquement, par un vote, leur syndicat.

Le même jour, dans un télégramme qu'il faisait parvenir à Pierre Marien, président du Syndicat national de la construction de Hauterive et Baie-Comeau, le chansonnier Gilles Vigneault se déclarait solidaire de la lutte menée par les travailleurs et souhaitait que "face aux forces de toutes sortes que notre société crée et nourrit pour l'asservissement de l'homme par l'homme, le travailleur doit vaincre sa propre peur" pour s'affirmer.

Entre temps, afin de mieux informer la population des développements qui surviennent dans le conflit de la Canadian Bechtel, le bureau régional de la CSN décidait de réaliser une émission de radio sur les ondes du poste local, CHLC. La population avait en effet le droit de savoir ce qui se passe et la CSN se devait de faire sa part pour qu'elle soit suffisamment informée.

Dès le lendemain, soit le 6 août, les employés de Beaver Underground se réunissaient afin de préparer leur projet de convention collective et d'élire leur exécutif syndical, soit Henri Leblanc, à la présidence et Gaétan Fournier comme secrétaire. Les deux principales revendications formulées par les travailleurs sont significatives : la parité de salaires avec les travailleurs de la construction de

MATATION DE RAISINS EN AMÉRIQUE DU NORD APRÈS CEUX DE

Montréal et l'ancienneté qui apportera aux travailleurs un minimum de sécurité d'emploi.

Le même soir, le Conseil central de la Côte-Nord, lequel groupe plus de 8,000 membres répartis dans 27 syndicats, expédiait un télégramme au ministre du Travail, demandant "sa prompte intervention afin de régler le conflit qui dure depuis trop longtemps à la Canadian Bechtel". Enfin, les travailleurs de la Canadian British Aluminium, réunis en assemblée générale, décidaient d'appuyer leurs confrères, les ouvriers du chantier.

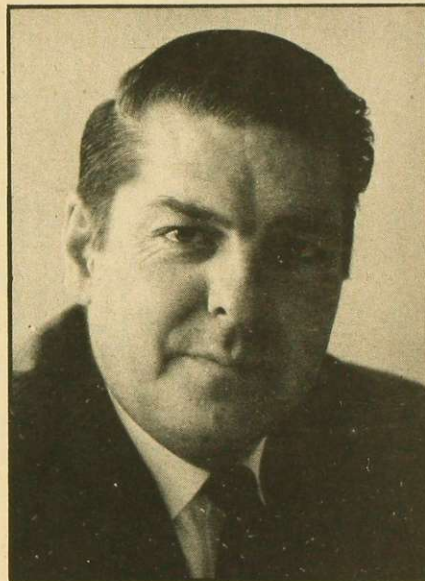
Le 7 août, une pétition signée par 2,500 citoyens de la région de Baie-Comeau et Hauterive a été remise, par une importante délégation au premier ministre par intérim, M. Jean-Jacques Bertrand, et au chef de l'opposition, M. Jean Lesage. La pétition demandait que le gouvernement prenne ses responsabilités et ordonne "la tenue d'un vote afin que les travailleurs puissent choisir démocratiquement le syndicat qu'ils désirent".

Après avoir pris connaissance du texte de la pétition, M. Jean-Jacques Bertrand a déclaré que "si la Commission des relations de travail n'a pas encore entendu la cause de Canadian Bechtel, c'est que des procédures judiciaires avaient été prises contre elle. Celles-ci étant maintenant tombées, la CRT tiendra donc une audition le 8 août". M. Bertrand ajoute que lui-même, comme tous les citoyens et les syndiqués du Québec, croit que les travailleurs doivent pouvoir choisir démocratiquement leur syndicat.

Quant à M. Lesage, chef du parti libéral, il a reçu les membres de la délégation en présence des journalistes. Après que Me Pierre Maltais, député du comté de Saguenay à l'Assemblée législative du Québec eut expliqué le sens du geste posé par les citoyens qui ont signé la pétition, le chef de l'opposition a discuté du conflit avec les membres de la délégation. A la demande du représentant des travailleurs, M. Henri Leblanc, M. Lesage a promis de déléguer un membre de son parti à l'audition que doit tenir la CRT, afin de surveiller le règlement du conflit. La délégation a rappelé que sans

prendre parti dans le conflit opposant la CSN à la FTQ, la délégation désirait que les travailleurs puissent choisir leur syndicat par un vote démocratique comme celui qui a été tenu lundi dernier pour un sous-contracteur.

La délégation était composée de MM. Pierre Maltais, député du comté de Saguenay à l'Assemblée législative du Québec; Barthelemy Côté, échevin de Baie-Comeau; Paul Otis, échevin de Hauterive; Lionel Gendron, maire de Pointe-Label; Fernand Girard, maire de Pointes-aux-Outardes, Fernand Trudeau, de la Chambre de commerce; et Lucien Fortin, échevin de Chute-aux-Outardes.



Pierre Maltais, député: "Les droits des travailleurs sont bafoués par les unions internationales".

Un jugement populaire

L'audition de la cause des travailleurs de Bechtel eut lieu le 8 août, à Québec. Le juge Georges Chassé de la CRT a pris la cause en délibéré. Le 12 août, il rendait son jugement: les travailleurs pourront choisir par un vote démocratique le syndicat qui les représentera. Ce vote sera tenu le 16 août sous la présidence de M. Roger Fortier, fonctionnaire de la CRT.

C'est après avoir considéré le peu de valeur des arguments invoqués par la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique contre la requête en accréditation déposée le 21 mai dernier par le Syndicat national de la construction, le climat d'intimidation qui règne à Baie-Comeau et les mesures judiciaires prises par les unions internationales pour retarder le travail de la CRT, que le juge Chassé a décidé d'ordonner la tenue d'un vote pour les travailleurs engagés comme journaliers, camionneurs, menuisiers, maçons et "operating engeneers".

La décision du juge Chassé a été accueillie avec satisfaction, autant à Baie-Comeau qu'à Hauterive, par l'ensemble de la population, si on en juge d'après les déclarations faites par les représentants des divers secteurs économiques, administratifs et sociaux.

M. Viateur Lévesque, échevin de la ville de Hauterive, industriel et président de la Caisse d'Entre-aide économique de cette municipalité, croit, pour sa part, qu'une telle décision est de nature à ramener rapidement la paix industrielle nécessaire au bon fonctionnement de l'économie de la région.

Le maire de la ville de Hauterive, le docteur Roland Martel, nous a affirmé qu'il était heureux que la CRT ait décidé de tenter de trouver un règlement à ce problème litigieux en permettant aux travailleurs de choisir eux-même le syndicat qui doit les représenter.

Quant à M. Fernand Trudel, de la Chambre de commerce de Baie-Comeau et Hauterive, il s'est déclaré rassuré et heureux de la décision de la CRT. "En décrétant un vote, a-t-il ajouté, la CRT répondait à un voeu exprimé unanimement tant par la population que par les corps intermédiaires".

Le président de l'Association des chômeurs de Baie-Comeau et Hauterive, M. Maurice Corriveau, affirme qu'il espère que "ce vote permette un règlement accéléré du conflit afin que la compagnie puisse embaucher davantage de travailleurs, ce qui contribuerait à réduire le chômage qui sévit dans la région".



"La CSN en marche", au poste re radio local CHLC : la population a le droit de savoir ce qui se passe.



Ci-dessous, Claude Larivière et Arsène Henry, représentant de la CSN.

Enfin, le porte-parole des travailleurs sur le chantier, Henri Leblanc, affirme que "la CRT a choisi de prendre ses responsabilités et de permettre aux travailleurs de s'exprimer librement, sans contrainte ni intimidation, sur le syndicat qu'ils désirent. Il est regrettable que le président de la FTQ, M. Louis Laberge, puisse s'opposer à ce que les travailleurs choisissent démocratiquement, par l'intermédiaire d'un vote secret, le syndicat qui doit les représenter. Les travailleurs de la Côte-Nord croient encore au syndicalisme démocratique et ils espèrent que le président de la FTQ respectera l'expression de leur volonté, soit le vote de vendredi".

La décision du juge Chassé, on le sait, devait soulever la colère de M. Laberge qui s'empressa de faire des déclarations intempestives dans lesquelles il accusait le

juge Chassé de malhonnêteté et la CRT de complicité avec la CSN.

Le président de la CSN, Marcel Pepin, sans vouloir défendre la CRT ou la magistrature, s'éleva contre les propos déplacés du président de la FTQ et déclara trouver "extraordinaire le fait que M. Laberge dit que nous avons reçu un cadeau chaque fois que nous gagnons le droit élémentaire de tenir un vote. Lorsque nous avons obtenu le droit de tenir un vote chez les fonctionnaires de la province, il a dit que le gouvernement nous avait donné le syndicat sur un plateau d'argent; lorsque nous avons, après une très longue lutte, obtenu le vote chez les journalistes de Radio-Canada, on a dit que c'était un cadeau, et aujourd'hui encore on dit qu'on nous fait un cadeau en ordonnant un vote à Baie-Comeau." Pour M. Laberge, quand on permet aux ouvriers de choisir, c'est un cadeau à la CSN'.

Le choix des gars : la CSN

Le matin du 16 août, les travailleurs commencent à voter dès huit heures. A dix heures trente, une centaine d'entre eux s'étaient prévalus de leur droit de vote : la consigne lancée par le président de la FTQ invitant les travailleurs à boycotter le vote n'était pas suivie.

A midi trente, 150 bulletins étaient déposés dans l'urne. Quarante minutes plus tard le résultat était connu : les gars avaient voté dans une proportion de 87% en faveur du Syndicat national de la construction de Hauterive et Baie-Comeau.

Des cent cinquante-neuf noms apparaissant sur la liste de la CRT, 157 se sont prévalus de leur droit de vote. Des 157 bulletins déposés

FERMÉS DE MÊME QUE CEUX DE BOSTON ET DÉTROIT. ▸

et acceptés, 132 favorisent le Syndicat national de la construction de Hauterive et Baie-Comeau et 20 la Fraternité-Union des Charpentiers et menuisiers d'Amérique. Cinq furent annulés.

Le secrétaire-général du syndicat victorieux, Marcel Bélanger, s'est empressé d'affirmer qu'enfin " les travailleurs avaient pu s'exprimer librement et démocratiquement. Le vote est une trouvée qui fera mal aux unions américaines parce qu'il crée une heureuse jurisprudence. Le petit jeu des ententes signées avec les compagnies étrangères sur le dos des travailleurs du Québec est mis en échec. Grâce à la solidarité de la population et des travailleurs de la Côte-Nord, la CSN a réussi une trouvée dans l'empire des unions américaines. C'est une première victoire, mais ce n'est pas la dernière, car nous savons que les unions internationales de la construction continueront d'agir comme elles le firent à Alma, Gentilly et Baie-Comeau".

Le détachement de policiers provinciaux chargé d'assurer l'ordre sur le chantier de la Canadian Bechtel a quitté Baie-Comeau peu après que le résultat du vote tenu par la CRT fut connu. Depuis lors, aucun incident n'a été signalé.

La victoire de toute une population

Le choix des travailleurs ne plut pas aux unions internationales qui décidèrent de contester devant les tribunaux le fait qu'on eut permis aux gars de voter alors que ceux de certains métiers n'eurent pas ce droit. Ses avocats obtinrent donc un bref de prohibition qui mettait en cause le jugement Chassé, la CRT et le vote. Le bref interdisait même à la CRT de dévoiler le résultat du scrutin.

A ces mesures judiciaires, la FTQ ajouta la menace d'une grève générale qui paralyserait tous les chantiers de construction du Québec. Le lendemain, il ne s'agissait plus que des chantiers de la région de Montréal. La menace n'étant plus aussi grande, on y ajouta la

possibilité de tenir un congrès spécial de la FTQ, voire de déclencher une grève générale de tous les membres de la FTQ. Décidément, la grenouille se prenait pour un boeuf!

La veille de l'arrêt de travail déclenché par les unions internationales, à Montréal, le juge Johnson, de la Cour supérieure, décidait de rejeter le bref de prohibition émis à la demande des unions internationales pour empêcher la CRT d'émettre un certificat d'accréditation au Syndicat national de la construction de Hauterive et Baie-Comeau.

Pendant ce temps, sur le chantier de la Bechtel, deux officiers des unions internationales, MM. Gilles Garon et Yvon Leclerc, effectuaient des pressions sur les travailleurs pour qu'ils se mettent en grève le lendemain. Les gars se fâchèrent et les deux permanents des unions américaines furent obligés de quitter le chantier. Le 6 septembre devait marquer la fin du conflit: pendant qu'à Montréal les unions internationales paralyseraient les gros chantiers de construction et organisaient un défilé à travers le centre de la ville, à Québec, la Commission des Relations du Travail décidait d'accréditer le Syndicat national de la construction. Arsène Henry, un des grands artisans de cette victoire, se réjouissant de cette décision, déclara que " la CRT a compris qu'elle ne pouvait se permettre de laisser les travailleurs de la Canadian Bechtel sans protection syndicale, même si les unions internationales continuent de contester le vote décrété par le juge Chassé".

Si la justice a triomphé de la force, les travailleurs du chantier le doivent en grande partie au soutien continu qui leur fut accordé de toute part. Pierre Marien, président du Syndicat national de la construction l'a lui-même souligné: " Sans l'appui des autorités municipales des principales villes de la Côte-Nord, sans les déclarations sincères du député Pierre Maltais et sans l'appui inconditionnel qui nous fut constamment apporté par l'ensemble des travailleurs et des citoyens de la Côte-Nord, il aurait été sans doute impossible de vaincre les obstacles sans nombre soulevés depuis six mois par les unions internationales et l'employeur, la Canadian Bechtel, afin d'empêcher les travailleurs de la construction de choisir démocratiquement leur syndicat. Nous espérons que cet effort extraordinaire saura toucher le gouvernement du Québec, lequel est responsable de cette situation déplorable en permettant que des compagnies américaines puissent signer des ententes avec des syndicats internationaux pour ensuite les imposer aux travailleurs du Québec".

Les gars de la Côte-Nord ont tenu bon. Ils ont gagné. C'est une victoire d'hommes solidaires. Des travailleurs opposés à toute forme d'exploitation et prêts à lutter pour travailler et vivre. Leur victoire a fait mal aux unions internationales et a forcé Canadian Bechtel à tenir compte du contexte québécois.

Ils ont gagné et la lutte continue. Il leur faut négocier une convention collective qui les protège de l'arbitraire patronal et de l'insécurité. Ils y parviendront ☺



Bechtel: un employeur américain à qui les travailleurs québécois ont donné une leçon.

▶ C'EST À NOTRE TOUR DE DONNER NOTRE LOUD D'É. ▶

Un arbitrage important sur la liberté d'expression

Gérald Laforest avait le droit de dénoncer le patronage à la voirie de Joliette

" Je ne peux pas accepter le principe qu'un syndiqué n'a pas le droit de faire part au public, par la voix des journaux ou autrement, de la non-application de la convention collective par le gouvernement ou encore du fait qu'il a un grief à porter contre le gouvernement à ce sujet. En effet, il n'y a rien dans le Code du

travail, ni dans la convention collective, ni dans la Loi de la fonction publique, ni dans aucune loi, qui interdise à un syndiqué de faire part au public de ses doléances, même lorsqu'il s'agit de l'application d'une convention collective par laquelle il est lié "

C'est par ces mots que le juge Jean-Louis Péloquin vient

d'accorder gain de cause au président de la section des ouvriers de Joliette, **Gérald Laforest**, qui avait été suspendu pour 15 jours en 1967, par le directeur des services du personnel du ministère de la voirie, **M. Jean-Paul Ménard**, pour avoir fait, au nom de sa section, des déclarations dans le Joliette-Journal, soulevant

**CIGARETTES
EXPORT "A"**
FILTRE
RÉGULIÈRES ET "KING"

Joliette Journal L'ÉTOILE DU NORD

— Proclamé le meilleur hebdomadaire de l'année en 1965 —

VOL. XIX — No 47

JOLIETTE, MERCREDI, 26 OCTOBRE 1966

DIX CENTS LE NUMERO

Selon le président du syndicat (Joliette et Berthier):

Des "puissances occultes" entravent l'application du contrat de travail chez les ouvriers du Gouvernement

(par Laurent Grenier)

Violation de la convention collective



Joliette Journal L'ÉTOILE DU NORD

— Proclamé le meilleur hebdomadaire de l'année en 1965 —

VOL. XX — No 23

JOLIETTE, MERCREDI, 10 MAI 1967

DIX CENTS LE NUMERO

Pour les comtés de Joliette et Berthier

Cas flagrants de patronage à la Voirie selon le syndicat

(Le chef divisionnaire affirme que la convention de travail a été respectée)

(par Gilles Manette)

Le syndicat de la fonction

Joliette et de Berthier, une assemblée spéciale a été tenue, au

Le syndicat de la fonction

Saints, l'île Stignace et Notre-

Violation de la convention

blique". Les membres du syndicat de la

violations 19-3 des manuels

St-Jean, de St-Charles-Mandeville. Deux autres employés sal-

PAULE. SI NOUS VOULONS ACHETER DU RAISIN, ►

des cas de patronage à la voirie de Joliette.

Le gouvernement a prétendu, devant le juge que puisqu'il y avait dans la convention collective du SFPQ une procédure de griefs permettant aux fonctionnaires de faire valoir leurs droits, il ne leur était pas permis d'avoir recours aux journaux ou à la radio pour étaler sur la place publique leurs griefs à l'encontre du gouvernement ou du divisionnaire de la voirie.

C'est contre cette prétention que s'est élevé éloquemment le juge Pélouquin dans son jugement, au nom du principe

de la liberté d'expression, lorsqu'il déclare :

" Il n'y a rien qui puisse me permettre de conclure qu'en signant une convention collective au nom d'un groupe d'employés, le président ou la personne autorisée à signer pour les employés ladite convention collective renonce implicitement, au nom de tous ces employés, à leur droit de se plaindre publiquement de la non-application de la convention collective ".

" D'ailleurs, la publication dans le Journal de Joliette de certains articles concernant la non-application par le gouvernement de la convention col-

lective n'était pas en soi un moyen de règlement des griefs, mais simplement l'exercice d'un droit, en démocratie, d'exprimer librement son opinion sur une attitude du gouvernement qui est, au surplus, le principal corps public de la province.

" L'employé assujéti à une convention collective ne renonce pas, par le fait même, à son droit à la liberté d'expression qui est l'un des fondements de notre démocratie ".

En conséquence, le juge a ordonné au gouvernement de rembourser à Gérald Laforest le salaire perdu durant les 15 jours de sa suspension. (2)

ANNONCE

Message du ministre à l'occasion de la fête du Travail

Tous les ans, le mois de septembre ramène une fête commune à tous les Canadiens : la Fête du Travail. C'est pourquoi je suis heureux de profiter de l'occasion qui m'est offerte, la première fois depuis mon accession au poste de ministre du Travail, de vous exposer certaines de mes idées sur les problèmes que nous avons à affronter à l'heure actuelle.

J'ai passé douze ans au sein du mouvement syndical, et je suis très conscient de vos aspirations, de vos craintes et de vos préoccupations.

Les transformations techniques nous entourent de toutes parts. Il nous appartient d'y faire face d'une façon à la fois pratique et humaine.

Les disparités économiques sont source de misère et de désespoir. Il nous faut assurer l'équité.

Il nous faut développer l'unité nationale et les syndicats ont un rôle important à jouer dans ce domaine. La tendance à la division doit être conquise par la fierté commune d'être d'abord des Canadiens.

Les rivalités intersyndicales menacent de porter atteinte à l'essence même du syndicalisme. Des so-



lutions équitables, doivent y être apportées.

Nous n'y arriverons pas, cependant, tant que les syndicats et la direction des entreprises n'auront pas compris qu'ils sont, de fait, à la poursuite d'un même objectif : un partage juste de notre richesse économique. Les méthodes employées peuvent différer, mais le but demeure le même.

C'est pourquoi, en tant que ministre du Travail, je m'intéresse énormément à la mise au point d'un réseau de communication efficace entre les syndicats, le patronat et le gouvernement.

Pour gouverner avec sagesse, un gouvernement doit se baser sur des opinions de première main. La communication constante, de personne à personne, s'impose.

Nous avons déjà mis en branle ce processus en rencontrant individuellement les représentants les plus importants des syndicats et de la direction des entreprises relevant de l'autorité fédérale; mais ce n'est qu'un début. Il nous faut améliorer et répandre ce dialogue de façon que tous nous finissions par comprendre clairement les préoccupations des uns des autres. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrons trouver des solutions équitables aux nombreux problèmes très complexes et interdépendants qui se posent à nous.

Ce dialogue, cette communication, non seulement feront voir la communauté des intérêts, mais permettront aussi de découvrir les méthodes qu'il faut suivre pour atteindre les objectifs de plein emploi, de sécurité de l'emploi et de stabilité des prix, qui sont si essentiels au bien-être de tous les Canadiens. Ce n'est que lorsque nous aurons accompli cette tâche que nous pourrons dire que nous vivons vraiment dans une société juste.

Bryce Mackasey,
Ministre du Travail du Canada

ASSURONS-NOUS QU'IL NE VIENT PAS DE CALIFORNIE.

Victoire du SGCT à Radio-Canada

Le Syndicat général du cinéma et de la télévision a remporté, le 6 septembre, le vote de représentation décrété par le Conseil canadien des relations ouvrières chez les journalistes de Radio-Canada à Montréal et Québec. Le syndicat affilié à la CSN a obtenu l'appui de 60 journalistes et l'American Newspaper Guild celui de 31 autres. On voit ici une photo de la salle de rédaction de Montréal. On aperçoit au premier plan le président du SGCT, Michel Bourdon.

